

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

Réunion du 14 juin 2024

B 2024 - 22 : Données géographiques pour la prévention et lutte contre les feux de forêt : convention SDIS 28 / Entente Valabre et acquisition du logiciel CRIMSON

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 7 juin 2024 à l'initiative de son président, s'est réuni le vendredi 14 juin 2024, au Conseil Départemental sous la présidence de M. Francis PECQUENARD, 1^{er} vice-président du conseil d'administration.

Membres présents avec voix délibérative :

M. Francis Pecquenard, M. Didier Garnier, M. Marc Guerrini

Membres excusés : M. Christophe Le Dorven, Mme Sylvie Honneur-Bûcher

Pouvoir(s) :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1424-1 à L1424-50 et R1424-1 à R1424-55.

Vu la délibération CA 2024-08 du 15 février 2024 donnant délégation au bureau pour adopter et modifier les conventions avec les partenaires du SDIS autres que le CD 28 et l'Union départementale.

Le présent rapport a pour objet la signature d'une convention avec l'entente Valabre afin d'établir un abonnement à l'outil numérique OPENDFCI et l'acquisition de l'outil numérique associé CRIMSOM auprès de la société CS GROUP.

Depuis plusieurs années, les SDIS de la région Centre-Val-de-Loire ont engagé des démarches afin de préserver les différents espaces naturels et forestiers en période estivale. Cela s'est traduit par un investissement dans des véhicules pour faire face au risque incendie, une relance des formations adaptées et un rapprochement avec les nombreux partenaires institutionnels (DDT, chambre de l'agriculture, association de propriétaires forestiers).

Néanmoins des travaux importants restent à effectuer afin d'améliorer la défense extérieure contre l'incendie et la réponse opérationnelle lors de sinistre important en milieu naturel. Pour remédier à une partie de ces problématiques, les SDIS de la région Centre-Val-de-Loire ont conventionné avec l'Entente de Valabre afin de privilégier l'interopérabilité et l'efficacité en mettant en œuvre des outils permettant de disposer d'atlas DFCI pour le SDIS et les renforts extérieurs.

La signature de cette convention et l'acquisition par le SDIS 28 permettra de répondre aux besoins et comprendra 2 axes principaux :

- Le premier sera de disposer du système d'information géographique (SIG) OPENDFCI créé pour les SDIS zone Sud depuis près de 15 ans. Cela facilitera la création d'ATLAS DFCI 1/25 000ème qui pourront être partagés entre les SDIS de la région CDVL et interservices pour nos renforts mutuels. Pour ce faire, l'entente fournira un soutien technique avec des serveurs mutualisés mais aussi méthodologique dans la gestion des bases de données, la formation sur les logiciels, la création d'un guide régional...

Il est à noter que l'outil OPENDFCI est utilisable en sus des équipements des CODIS et des Postes de Commandement sur des outils nomades (tablettes, smartphone...) afin d'améliorer le service rendu opérationnel au plus près du terrain.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-282800366-20240614-B_2024_22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2024
Publication : 17/06/2024

B 2024-22 – 14 juin 2024

Pour l'autorité compétente par délégation

- Le deuxième axe sera de se doter du système de situation opérationnelle partagée (SOP) 2D et 3D CRIMSON qui est notamment déjà enseigné au sein de l'école nationale de formation FDFEN de VALABRE à tous les cadres. Ce logiciel est utilisable gratuitement par les centres de commandement zonaux et nationaux (COZ, COGIC) facilitant ainsi la remontée d'informations opérationnelles. Là encore, il permettra de faciliter les potentiels renforts entre SDIS de la région au travers d'un même outil. Enfin, l'interconnexion est prévue avec les outils nationaux tels que PORTAIL ORSEC, SYNAPSE et prochainement NEXSIS.

Le coût annuel de l'abonnement est de 6500 € TTC pour OPENDFCI et de 4500 € HT pour l'outil CRIMSON.

En résumé, pour un cout mesuré, il est proposé d'engager le SDIS 28 dans la démarche régionale et ainsi rejoindre les 5 autres départements déjà conventionnés.

Le plan de déploiement des outils pourra être le suivant :

	OPEN DFCI	CRIMSON	Commentaires
Second semestre 2024	Formation des personnels SIG du SDIS 28 afin d'intégrer les données	Formation des personnels référents	L'adhésion à l'outil CRIMSON de la première année se fera au prorata temporis du nombre de mois restant pour l'année en cours
Premier semestre 2025	Poursuite d'intégration de données avec les partenaires extérieurs Réalisation d'Atlas 1/25000 du SDIS 28	Formation des cadres à l'utilisation de l'outil numérique	Etude pour l'optimisation de la solution à d'autres domaines que le FDF Présentation de l'outil aux partenaires extérieurs.
Second semestre 2025	Optimisation des données DFCI et des points d'eaux agricoles	Optimisation du système pour étendre son utilisation à d'autres domaines	

Considérant les éléments présentés ci-dessus,

Le Bureau du CASDIS, après en avoir délibéré :

- autorise le président ou son représentant à signer la convention entre le SDIS 28 et l'entente Valabre – ECASC pour la mise à disposition du système d'information géographique « OPENDFCI » ;
- autorise l'acquisition du logiciel CRIMSON auprès de la société VS GROUP.

Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /